Annexe A – Description et croquis du bien-fonds



En utilisant le **schéma en sections** ci-dessous, veuillez indiquer l'emplacement du bien-fonds admissible et le représenter par un croquis, en incluant, le cas échéant, l'emplacement du bétail, des clôtures, des lieux de passage contrôlés, des installations d'abreuvement à l'extérieur de la zone d'exclusion, des terres agricoles, ainsi que de tout lac ou cours d'eau qui y coule. Vous pouvez obtenir des formules de demande supplémentaires auprès du Bureau d'aide fiscale du Manitoba (numéro sans frais : 1-800-782-0771), ou encore en visitant notre site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/finance/tao/riparian.fr.html.

